



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-5-2-88

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SARL BECKER**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane,, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphane RATTO a été désigné secrétaire de séance

2022D7-5-2-88

OBJET : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

SARL BECKER

La Communauté de Communes est sollicitée pour un dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise par la SARL BECKER située à VALENCE D'AGEN déposé conjointement auprès des services de la CC2R par accusé de réception en date du 15 février 2022, dont le coût prévisionnel de projet est aujourd'hui finalisé.

Comme le prévoit le nouveau dispositif d'aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de communes des Deux Rives par décision du conseil communautaire du 18 Janvier 2021, la CC2R doit se prononcer en tant que chef de file en matière d'aide à l'immobilier, en faveur de cette demande.

Le bureau communautaire ayant de plus délégation pour l'attribution individuelle des aides, le Président présente donc le projet concerné.

Présentation du projet :

La SARL BECKER et son pâtissier chocolatier Romain BECKER, est installée à Valence d'Agen depuis Décembre 2016 et compte 2 salariés aujourd'hui, dans un local exigu, 16 rue des limousins, en qualité de locataire.

Son projet de développement économique comprend l'achat et la rénovation d'un bien immobilier commercial plus spacieux (200 m²) et plus visible et accessible pour sa clientèle, situé 39 place Chaumeil à Valence d'Agen, dans le but de développer l'activité commerciale et d'améliorer également les conditions de travail.

Coût prévisionnel du projet immobilier:

Total de dépenses prévisionnelles éligibles :	278 520,26 € HT
dont acquisition du bâtiment	70 000,00 € HT
Frais honoraires	6 750,00 € HT
Maîtrise d'oeuvre	11 175,12 € HT
Maçonnerie gros oeuvre	30 635,00 € HT
Menuiserie	21 053,58 € HT
Placoplâtre	27 027,00 € HT
Isolation	24 782,46 € HT
Electricité plomberie	39 249,97 € HT
Carrelage	29 199,05 € HT
Peinture	18 648,08 € HT

Plan de financement

- Financement du projet par prêt bancaire et sur les fonds propres de l'entreprise.
- Aide à l'immobilier d'entreprise sollicité auprès de la Communauté de Communes des deux Rives à hauteur du taux maximum d'aides publiques à l'immobilier de 20 % soit

55 704,05 € et d' une bonification à la création d'un emploi de 3 000 € soit un montant cumulé d'aide à l'immobilier d'entreprise de 58 704,05 €.

Etant chef de file en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, il est important pour le développement économique du territoire, de soutenir ce projet de développement d'activité professionnelle sur les deux rives avec une participation financière à hauteur de 58 704,05 € qui ne peut générer dans ce cas de co-financement sur ce dispositif de la Région Occitanie, cette dernière participant au financement du projet global de la SARL BECKER sur le volet investissement matériel (contrat croissance) .

La commission économie – artisanat – commerce– emploi – formation en date du 27 avril 2022, présidée par Christiane LECORRE, a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Président propose donc :

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 58 704,05 € à la SARL BECKER située à VALENCE D'AGEN,
- de lui donner délégation ou son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le soutien financier à hauteur de 58 704,05 € à la SARL BECKER située à VALENCE D'AGEN,
- de donner délégation au Président ou à son représentant pour signer tous les actes liés à ce financement.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 mai 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

27 MAI 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

27 MAI 2022

AR Préfecture

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE SARL BECKER

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220523-2022D7_5_2_88-DE

Numéro d'acte : 2022D7_5_2_88

Date de décision : 23/05/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2022D7-5-2-88_Politique de développement économique_Aide à l'immobilier d'entreprise SARL Becker.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2022 10:36:01

Date de réception de l'AR : 27/05/2022 10:36:19